

Autres sphères d'activité.—En plus des associations de vente et d'achat décrites ci-dessus et au sujet desquelles les statistiques sont données dans les tableaux, les fermiers s'intéressent à d'autres formes d'activité coopérative.

Une compagnie mutuelle d'assurance-feu existait déjà en Ontario en 1835 et plusieurs autres du même genre et qui existent encore comme mutuelles agricoles furent fondées entre 1850 et 1860. Il existe présentement environ 350 de ces compagnies au Canada dont l'actif global est de plus de \$5,000,000 et le montant d'assurance en vigueur de plus de \$1,000,000,000. L'évolution de ces compagnies est une longue histoire d'opérations prospères.

Environ 71,000 ou 5 p.c. des téléphones au Canada sont exploités par des compagnies coopératives rurales dont les immobilisations totales s'élèvent à \$19,441,661.

Le logement coopératif et l'hospitalisation et les systèmes de soins médicaux coopératifs sont d'autres formes de nouveaux organismes coopératifs qui fonctionnent avec succès dans diverses parties du Canada.

Sur les deux côtes, des sociétés de pêcheurs ont été formées dans le but de mettre en boîte et vendre le poisson et d'acheter les engins de pêche en coopérative. Comme un grand nombre de membres de ces sociétés sont aussi des fermiers, il convient, dans un résumé de l'activité coopérative agricole, d'en mentionner le fait. En 1939, 30 sociétés coopératives de pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, du Québec et de la Colombie Britannique, ayant un effectif global de 3,262 membres, ont fait pour \$1,255,653 d'affaires. Leur actif à la fin de l'année s'établissait à \$350,000.

Résultats.—Les coopératives de producteurs au Canada ont résisté avec succès à la concurrence, aux récoltes déficitaires et autres aléas auxquels tout commerce doit faire face. Petites associations locales de producteurs à l'origine, elles se sont développées en se fusionnant régionalement ou provincialement et un certain nombre en sont arrivées à étendre leur activité à tout le Canada. Les coopératives occupent une place utile dans le mouvement des produits de la ferme vers le marché et l'achat des fournitures agricoles et ont acquis une importance considérable dans les affaires canadiennes.

Les coopératives ont enseigné à leurs membres à produire la variété et la qualité de produits exigées par le marché. Elles ont exercé une influence réelle sur la standardisation du classement et de l'emballage des produits canadiens. On pourrait citer en exemple à ce sujet, l'activité des coopératives laitières, de grain, avicoles et de miel. Les coopératives les plus importantes maintiennent un contact direct et constant avec les marchés domestiques et étrangers au moyen de rapports télégraphiques. Grâce à ces renseignements, il leur est plus facile de régler l'écoulement vers le marché et d'améliorer la distribution entre les divers marchés. Grâce à des connaissances dont ne dispose pas le producteur individuel, elles peuvent prévenir l'encombrement des marchés. Au moyen du marchandage collectif, la coopérative a consolidé la position de l'individu. Ces choses ont pu être réalisées et en même temps des relations publiques favorables ont été maintenues. Tout ceci a contribué à réduire le gaspillage, à améliorer la qualité du produit, du service et des méthodes de vente.

PARTIE II.—AIDE AU COMMERCE ET CONTRÔLE PAR LE GOUVERNEMENT

Section 1.—Coalitions nuisibles au commerce*

Dans les éditions antérieures de l'Annuaire, ce sujet est traité à la section 10 du chapitre XIX—Travail et Salaires. Bien que la loi des enquêtes sur les coalitions

* Révisé par F. A. McGregor, commissaire, loi des enquêtes sur les coalitions, Ministère du Travail.